



12, place du Panthéon - 75231 Paris cedex 05

REGLEMENT DE LA CONSULTATION COMMUNS A TOUS LES LOTS
--

APPEL D'OFFRES OUVERT,
passé en application des articles L2124-2, R2162-1 et suivants, R2162-13 et suivants du Code
de la commande publique.

OBJET DU MARCHÉ

**ACCORD CADRE RELATIF A L'ADMINISTRATION ET AU DEVELOPPEMENT
DES SITES NUMERIQUES DE L'ECOLE DE DROIT ET MANAGEMENT DE
L'UNIVERSITE PARIS PANTHEON ASSAS (EDMP).**

Le présent R.C. comporte 9 feuillets numérotés de 1 à 9

Date et heure limites de remise des offres :

JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026 12H00

ARTICLE 1 IDENTIFICATION DE L'ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Université Paris Panthéon-Assas
12, place du Panthéon
75231 PARIS CEDEX 05
Téléphone : 01 44 41 55 39
E-mail : savannah.rodriquez@assas-universite.fr

ARTICLE 2 OBJET DU MARCHE

L'ECOLE DE DROIT ET MANAGEMENT / EDMP de l'Université Paris Panthéon Assas est depuis sa création en 2007 devenue la référence en France et à l'étranger dans ses domaines d'expertise du Droit et Management des affaires et des industries culturelles -Art Faber.

Afin de remplir ses obligations de diffusion des enseignements et de sa recherche, et afin de s'adapter aux contingences contemporaines, EDMP a dû mettre en place depuis une quinzaine d'années des sites numériques et souhaite ici mobiliser des prestations extérieures de compétences relatives au digital pour les animer techniquement et stratégiquement.

Le présent marché a donc pour objet l'administration, la maintenance, l'animation, le développement, et la gestion des sites numériques de l'ECOLE DE DROIT ET MANAGEMENT / EDMP de l'Université Paris Panthéon Assas.

Le marché est composé de 2 lots :

- **Lot 1.** L'administration, la maintenance, le développement technique, et la gestion des sites de l'ECOLE DE DROIT ET MANAGEMENT / EDMP de l'Université Paris Panthéon Assas.
- **Lot 2.** L'animation et le développement éditorial et stratégique des sites de l'ECOLE DE DROIT ET MANAGEMENT / EDMP de l'Université Paris Panthéon Assas.

ARTICLE 3 ETENDUE DE LA CONSULTATION

Le présent marché est un marché à procédure formalisée, appel d'offre ouvert, comportant une publicité européenne, conformément aux dispositions des articles R2124-1, R2124-2, et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire pour chaque lot qui s'exécute par l'émission de bons de commande pour les prestations sur la base des prix qui figurent sur l'annexe à l'acte d'engagement.

Le montant du marché sur la durée globale, reconductions comprises, ne dépassera pas **140 000 € HT par lots soit un montant maximum total de 280 000 € HT**

Les prestations s'exécuteront selon les exigences fixées dans le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et les dispositions du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

ARTICLE 4 DUREE DU MARCHE – MONTANT MAXIMUM

Il est reconductible de manière tacite par période d'un an à la date anniversaire du marché, dans la limite de trois reconductions.

La date de notification constituera la date de référence pour la reconduction du marché, ainsi que pour la révision des prix.

L'université pourra notifier au titulaire sa décision de non-reconduction par lettre recommandée avec accusé réception envoyée au moins trois (3) mois avant la fin de chaque période annuelle.

La non-reconduction ne saurait être considérée comme une résiliation et donner lieu au versement d'indemnité.

ARTICLE 5 **MODE DE REGLEMENT/MONNAIE/LANGUE**

Le mode de règlement est le virement après mandatement à 30 jours maximum à compter de la réception de la facture en bonne et due forme.

L'unité monétaire pour l'exécution du marché sera l'euro. Ainsi, les entreprises libelleront leurs offres en euros.

Tous les documents du marché et les correspondances seront rédigés en langue française.

ARTICLE 6 **VARIANTES**

Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 7 **DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 8 **MODIFICATIONS DE DETAIL AU DCE**

L'Université se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de la consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever une réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier de consultation par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 9 **CONTENU DES OFFRES ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

La date limite de réception des offres par l'Université est fixée au JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026 à 12H00.

9.1 – Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est composé des pièces suivantes :

- l'avis d'appel public à la concurrence
- le présent règlement de la consultation
- l'acte d'engagement valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières
- l'annexe à l'acte d'engagement (prix forfaitaires et interlocuteurs)
- les formulaires DC1 et DC2

9.2 – Retrait du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur la plate-forme de dématérialisation PLACE

ARTICLE 10 PRESENTATION ET CONTENU DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet rédigé en langue française et comprenant les pièces suivantes :

10.1 Présentation de la candidature

La candidature comprend les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

1) la lettre de candidature (imprimé DC1 figurant dans le DCE, complété) ou DUME rédigé en langue française, déclarant sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, L. 2141-7 à L. 2141-10, L. 2341-1 à L. 2341-3, L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

2) l'imprimé DC2 figurant dans le DCE, complété, ou DUME rédigé en langue française, précisant le chiffre d'affaires global du candidat et le cas échéant le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou de début d'activité de l'opérateur économique.

Le candidat joindra une annexe au DC2 afin de compléter ces rubriques.

Cette annexe comprendra les renseignements permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

- état détaillé des effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années et de leur qualification professionnelle, ainsi que l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (il s'agit des moyens humains globaux de la société et non des moyens humains spécifiquement affectés à la réalisation du marché),
- état détaillé des moyens en matériels et équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature,
- chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires relatif aux prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois dernières années.

Si le candidat n'est pas en mesure de produire ces informations, il peut justifier de ses capacités financières, techniques ou professionnelles par d'autres moyens.

3) si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

4) le pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société ;

5) la liste des principales références concernant des prestations équivalentes, exécutées ou en cours d'exécution au cours des trois dernières années, précisant par client la date, la nature, le lieu, le montant des prestations faisant l'objet du marché, avec l'indication des coordonnées téléphoniques de la personne à contacter. **Le candidat doit produire au moins trois références et au maximum dix références, faisant clairement apparaître les expériences portant sur l'exécution des prestations objet du marché.** Les attestations précisent si les prestations ont été exécutées selon les engagements contractuels et ont été menées régulièrement à bonne fin.

6) Le candidat présente tout élément justifiant de sa capacité à réaliser les prestations objet du présent marché, ses qualifications et certifications (les certificats d'identité professionnelle, les agréments, les attestations sur l'honneur, les certificats de qualification, les attestations de formation, prouvant les capacités et qualités du candidat).

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tous moyens, notamment par des effectifs, certificats d'identité professionnelle et au minimum trois références sur des prestations similaires à l'objet du marché. Ainsi, un candidat qui n'atteindrait pas un niveau de capacité suffisant au vu des effectifs présentés, qualifications et références présentées verra sa candidature rejetée.

En cas de groupement :

Les opérateurs économiques peuvent librement candidater au présent marché sous la forme de leur choix. Sont admises les candidatures individuelles et les candidatures groupées au sens de l'article R 2142-19 et suivants du code de la commande publique. La lettre de candidature ou DC1 doit préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire) et la désignation du mandataire. L'ensemble des éléments de candidature demandés ci-dessus doivent être transmis pour chaque membre du groupement. La recevabilité de la candidature est analysée pour chaque opérateur économique que le

groupement soit conjoint ou solidaire et l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

Dans le cadre du présent marché, une société ne peut faire partie de plusieurs groupements concurrents ni présenter une offre individuelle et une offre groupée. Un opérateur économique ne peut être membre de deux groupements différents qui candidatent respectivement au même marché.

Le non-respect de ces prescriptions entraîne le rejet de la totalité des candidatures concernées.

En cas de sous-traitance :

En cas de sous-traitance, le candidat produit les mêmes documents concernant le ou les sous-traitants que ceux exigés des candidats. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités du sous-traitant pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit du sous-traitant, c'est-à-dire un formulaire de déclaration de sous-traitance DC4.

Nota : Le formulaire DC4 et la notice explicative sont téléchargeables sur le site du ministère de l'économie et des finances à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Attention, le titulaire a l'interdiction de sous-traiter les prestations essentielles du marché.

Dans le cadre du présent marché, une société ne peut présenter une offre à titre individuel ou membre d'un groupement et à titre de sous-traitant d'un autre candidat.

Le non-respect de ces prescriptions entraîne le rejet de la totalité des candidatures concernées.

L'absence de l'un de ces documents est de nature à entraîner le rejet de la candidature.

10.2 - Contenu de l'offre

L'offre sera composée, pour chacun des lots, des pièces suivantes :

- 1) L'acte d'engagement complété, daté et signé par une personne habilitée à engager la société
- 2) L'annexe de l'acte d'engagement complétée, datée, signée par le représentant habilité de l'entreprise, et portant le cachet de l'entreprise sur chaque page.

Attention : L'offre étant dématérialisée et la signature électronique n'étant plus exigée, l'acte d'engagement ainsi que l'annexe devront être signés de manière manuscrite, puis numérisés et joints à l'offre dématérialisée du candidat.

L'annexe devra être complétée soigneusement. Elle constitue la base de l'analyse de l'offre et deviendra contractuelle à la signature du marché par le Président de l'Université.

- 3) Le mémoire technique comprenant :

- a) les qualifications professionnelles et les expériences requises pour répondre aux besoins décrits dans l'acte d'engagement ;
- b) des justificatifs de projets conduits en lien avec les sujets du présent marché
- c) les coordonnées de l'interlocuteur unique dédié à l'Université (à renseigner sur l'annexe 1 à l'acte d'engagement)
- d) Le curriculum vitae (CV) dudit interlocuteur unique ;
- e) les prix des prestations sont à préciser sur l'annexe 1 à l'acte d'engagement

Le mémoire technique devra être complété soigneusement.

Il constitue la base de l'analyse de l'offre. Il sera contractualisé au moment de la notification du marché.

- 4) le relevé d'identité bancaire ou postal.

L'absence d'un de ces documents est de nature à entraîner le rejet de l'offre.

L'acte d'engagement original ainsi que son annexe dûment complété et signé sera demandé à l'attributaire du marché. Le candidat devra alors le fournir dans un délai de cinq jours à compter de la demande faite par courriel à la direction de l'entreprise (coordonnées sur l'annexe de l'acte d'engagement).

10.3 – Pièces complémentaires exigées de l'attributaire du marché

Outre l'acte d'engagement et son annexe 1, complétés, datés, signés par une personne habilitée et portant le cachet de l'entreprise, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir dans un délai **de cinq (5) jours ouvrés** à compter de la demande de l'Université adressée par courriel, la copie des pièces suivantes (**si celles-ci n'ont pas été fournies dans le dossier du candidat**), accompagnées de leur traduction en langue française, le cas échéant :

- 1) les documents mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du code de la commande publique :
 - attestations et certificats (impôts, taxes, cotisations et contributions sociales) délivrés par les administrations et organismes compétents, prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
 - attestations et certificats (impôts, taxes, cotisations et contributions sociales en vigueur localement) établis par les administrations et organismes du pays d'origine pour le candidat établi dans un Etat autre que la France ;
 - les pièces prévues aux articles L243-15 du code de la sécurité sociale, R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5, ainsi que D.8222-8 du code du travail (extrait K-bis et attestations URSSAF de vigilance, de versement des cotisations et fourniture de déclarations sociales).
- 2) l'attestation d'assurance garantissant la responsabilité du candidat à l'égard des tiers et de la personne publique en cas d'accidents ou de dommages causés lors de l'exécution du présent marché.

Pour les entreprises qui se présentent en groupement, chaque membre devra fournir les documents administratifs susvisés.

Pour les entreprises qui présentent de la sous-traitance, le titulaire devra fournir les documents administratifs susvisés pour chacun des sous-traitants, accompagnés du/des formulaire(s) DC4 de déclaration de sous-traitance signé(s).

Si le candidat retenu ne peut produire les pièces demandées dans le délai imparti par l'université, son offre sera rejetée. L'université présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Nota : Les notices explicatives des formulaires sont téléchargeables sur le site du MINEFE aux adresses suivantes :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Nota : La version papier du DUME (Document Unique de Marché Européen) est téléchargeable sur le site : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R0007&from=FR>

Service en ligne E-DUME permettant de compléter le formulaire DUME en ligne, puis de l'imprimer et de le joindre à l'offre :

<https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/espd/filter?lang=fr>

Explications de la Commission européenne sur le DUME :

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwjwnKD2pInMAhViP5oKHfenDDIQFggkMAA&url=http%3A%2F%2Fec.europa.eu%2FDocsRoom%2Fdocuments%2F16002%2Fattachments%2F1%2Ftranslations%2Ffr%2Frenditions%2Fnative&usq=AFQjCNFqaWS9xdVEWLkp_ksVZaglwSHjvA&cad=rja

ARTICLE 11 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

La date limite de réception des offres par l'Université est fixée au JEUDI 3 SEPTEMBRE à 12H00.

Seules la date et l'heure de réception par les services de l'Université font foi.

Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas acceptés. Il est demandé aux candidats de prendre en compte, lors de l'expédition de l'offre, d'éventuels retards dans l'acheminement de l'offre électronique.

Seules Les offres dématérialisées seront acceptées.

Les plis seront transmis par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation Place. L'envoi d'une offre électronique peut être accompagné d'une copie de sauvegarde sous la forme d'un support physique électronique (clef USB, CD-Rom) ou sur support papier. Cette copie de sauvegarde devra parvenir avant la date limite de réception des offres et devra être placée dans un pli scellé comportant la mention « **copie de sauvegarde** », ainsi que la mention « **AAO n° 2026-018 ACCORD CADRE RELATIF A L'ADMINISTRATION ET AU DEVELOPPEMENT DES SITES NUMERIQUES DE L'ECOLE DE DROIT ET MANAGEMENT DE L'UNIVERSITE PARIS PANTHEON ASSAS (EDMP).** ».

Toute offre envoyée par télécopie, par télex, par courrier électronique ou par tout autre moyen ne garantissant pas la confidentialité ne sera pas prise en compte.

11.1 - Offres transmises par voie électronique (offres dématérialisées)

Il sera fait application des dispositions des articles R. 2132-7 et suivants du code de la commande publique.

La signature électronique des documents n'est pas exigée.

Toutefois, si les candidats ont la possibilité de déposer une offre signée électroniquement. Dans ce cas, les documents constituant la candidature et l'offre devront être signés avec un certificat de classe 2 ou 3 fourni par une autorité de certification agréée par le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie.

Les candidats devront transmettre leur offre, par Internet, sur la plate-forme de dématérialisation suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=781356&orgA_cronyme=f2h

Les candidats devront transmettre les documents de leur candidature et de leur offre sous forme de fichiers établis dans les formats informatiques suivants :

- 1) format PDF principalement
- 2) format XLS : tableur Excel 2016 ou équivalent gratuit CSV
- 3) format DOC : traitement de texte Word 2016 ou équivalent gratuit RTF
- 4) format PPT : logiciel PowerPoint 2016 ou équivalent présentations HTML ou PDF

Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent ou à partir d'une version logicielle supérieure sera déclaré nul et non avenu.

Tout fichier informatique transmis par les candidats devra être exempt d'un quelconque virus informatique. L'anti-virus utilisé par l'Université Paris Panthéon-Assas est le suivant : KAPERSKY Endpoint Security 11.2.0.

Conformément aux articles 10 à 12 de l'arrêté du 28 août 2006 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, les documents électroniques relatifs à la candidature et à l'offre qui n'ont pas fait l'objet d'une réparation ou dont la réparation a échoué, sont réputés n'avoir jamais été reçus et le candidat en sera informé. En cas de remise d'une copie de sauvegarde, la personne publique procèdera à l'ouverture de cette copie de sauvegarde.

En cas de difficulté rencontrée sur la plate-forme de dématérialisation, le candidat devra s'adresser à PLACE les jours ouvrés de 9H à 19H :

1) par téléphone : 01 76 64 74 07

2) par messagerie : support@atexo.com

N.B. Les documents mis en ligne par l'Université PARIS Panthéon-Assas sont identiques à ceux imprimés sur papier et conservés par l'Université Paris Panthéon-Assas. Seuls les documents détenus par l'Université Paris Panthéon-Assas font foi.

Les candidats s'engagent si leur offre dématérialisée est retenue, à accepter la re-matérialisation des pièces du marché et à apposer leur signature manuscrite.

ATTENTION : Heure limite de dépôt des plis fixée à 12H00 le JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026.

ARTICLE 12 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

12.1 – Jugement des candidatures

Seront éliminés les candidats qui ne sont pas recevables en application des articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 (interdictions de soumissionner) du Code de la commande publique, qui n'ont pas fourni les pièces mentionnées fixées aux articles R.2142-3, R.2142-4 et suivants, R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique, ou dont les capacités professionnelles, techniques, financières, ou les références par rapport à la prestation objet du marché sont jugées insuffisantes.

12.2 – Jugement des offres

Conformément aux articles L.2152-1 à L.2152-4 du code de la commande publique, les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

L'Université pourra demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre lors de l'analyse de celles-ci.

Les candidats présenteront dans leur mémoire technique le descriptif détaillé des prestations proposées, ainsi que toutes précisions et commentaires qu'ils jugeront bon d'apporter en complément des renseignements apportés sur l'annexe de l'acte d'engagement.

Chaque soumissionnaire devra remplir avec diligence l'annexe l'acte d'engagement, ainsi que le mémoire technique.

En effet, outre le fait que ces documents deviendront contractuels et serviront de base à l'exécution du marché, l'analyse des offres se fera à partir des éléments qui y figurent.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. La qualité des prestations = 70 %

- a) la prise en charge de l'ensemble des prestations demandées par EDMP;
- b) les qualifications professionnelles et les expériences requises pour répondre aux besoins décrits dans l'acte d'engagement ;
- c) des justificatifs de projets conduits en lien avec les sujets du présent marché
- d) les coordonnées de l'interlocuteur unique dédié à l'Université (à renseigner sur l'annexe 1 à l'acte d'engagement)
- e) le curriculum vitae (CV) dudit interlocuteur unique ;

.

L'analyse se basera sur les éléments de réponses du mémoire technique fourni par les candidats.

2. Le prix = 30 %

L'analyse du prix sera effectuée à partir des prix indiqués sur l'annexe à l'acte d'engagement.

La note relative au critère prix sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note Prix} = (\text{Montant de l'offre la moins-disante} / \text{Montant de l'offre analysée}) \times 40$$

L'offre présentant le montant total le plus faible obtient la note maximale de 30 points.

Les notes sont calculées avec deux décimales, selon les règles d'arrondi usuelles.

ARTICLE 13 NEGOCIATION

Au cours de l'analyse des offres, l'Université se réserve la possibilité de négocier avec les candidats de choix sur tous les points du marché et des offres soumises.

ARTICLE 14 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude du dossier, les candidats devront poser leurs questions par écrit sur la plateforme PLACE **avant le MERCREDI 26 AOUT 2026 à 12H00**

Attention : l'Université sera fermée du vendredi 25 juillet 2026 au dimanche 23 août 2026 inclus.

Durant cette période, aucun renseignement ne pourra être donné, aucun dépôt et aucune visite ne pourront être effectués.